

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à :

Projet de Charte du Parc naturel régional
Livradois-Forez

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le

10 mars 2025

à

neuf

heures

Observations de M^{lle}

Claudine DE VOS -

Citoyenne et Maire de Cunthart (63 590)

* A la lecture de la Charte (projet...) telle que présentée, plusieurs sujets m'interpellent :

- Dans le volume "inventaire d'autre vie" en page 243 :

"Mesure Particulière - Mesure Phare" - Loisirs Motorisés

- 1) Plus de 80% des pratiquants de randonnées motorisées, habitent les communes du parc, travaillent et paient des impôts sur le territoire du Parc, participent à l'économie locale.
- 2) Sur le plan économique, les épreuves motorisées participent largement à la santé économique du territoire.

Ils font partie intégrante du paysage local et de la vie du territoire.

- 3) Face au souhait de ce projet de Charte de priver l'accès à la nature aux gens de la campagne qui randonnent en véhicule à moteur, je m'oppose à ce projet.

En effet cela ne manquera pas de faire naître des attitudes variables et de favoriser ainsi l'intolérance entre les usagers des chemins et nos concitoyens en général. Cela a déjà existé lors de la création de "Natura 2000" --- Beaucoup de travail et de concertation ont permis un réel apaisement, aussi pourquoi revivre les tensions des années 90. Ce "retour en arrière" n'est pas souhaitable, surtout après le travail accompli avec les usagers des véhicules à moteur.

- 4) D'autre part, ce projet, tel que écrit, reporte la responsabilité sur les maires des communes, qui devraient, eux, réglementer la circulation des véhicules à moteurs.

- 5) Question : En quoi l'usage actuel d'utilisation des chemins du Parc, nuit aux autres usagers ??? Un équilibre est trouvé, visiblement, vous indiquez ?

que des représentants des pratiquants de loisirs motorisés ont été consultés, sans doute, mais visiblement pas écoutés.

- 6) Après avoir pris quelques renseignements, il semble que le Parc n'a pas vraiment apporté de développement économique positif au territoire, malgré des frais de fonctionnement très importants et des investissements très importants.

Aussi, j'ai de revoir cette partie de la Charte.

Fait à Cuntchat le 11 Avril 2025

